

ORIGINAL



TELEGRAMME (C).

Karuizawa, le 21.6.45 1746

Ch. B. 24.20.

M

Politique Intérêts,

Berne.

note

756 - Tertio Délégué en cause ignore que mon activité est tout autre que celle Croix-Rouge stop Me suis toujours comporté comme protecteur prisonniers et internés et comme tel fus obligé depuis trois ans et demi saisir Gouvernement japonais d'un nombre incalculable demandes, réclamations, protestations stop Je veille autant que peux à ce que prisonniers et internés reçoivent au moins minimum et quand juge situation peu satisfaisante ou mauvaise intervins sans répit et souvent avec énergie au risque parfois discussions désagréables avec Gaimusho stop Délégués Croix Rouge eux ne réclament pas, ne critiquent pas et un délégué qui fit un jour remarque sur Conv. Genève 1929 fut sévèrement rabroué par officier japonais qui lui dit que Japon ne pouvait accepter critiques que du Ministre Suisse stop Fait me fut rapporté par docteur Paravicini

Quarto Ai toujours considéré que pour visites camps action Légation et celle ICR étaient parallèles et se complétaient de sorte que lorsque intervins pour augmenter fréquence des visites le fais pour nous et pour ICR stop ICR ne peut que exprimer timides vœux tandis que mon rôle à moi est d'exercer forte pression pour obtenir résultats stop Actuellement et presque toujours ICR bénéficie directement mes interventions stop Fréquemment Gaimusho me répondit que après mes démarches il avait persuadé Ministère guerre et que ICR visiterait tel camp telle date et Légation telle date stop Sans mes interventions ICR n'aurait rien visité.

GORGE.

Berne, le 23.6.45 10.

An

